

Vos questions / nos réponses

Commission médicale

Par [anonyme668](#) Postée le 13/03/2023 17:55

Bonjour , j'ai été testé positif au cannabis il y'a 6 mois de ça j'ai dû passer ma commission médicale avec test urinaire, mais dans 1 an je dois en refaire une avec de nouveau test urinaire pour prouver que je ne fume plus, le premier que j'ai fait c'est avéré négatif mais de très peu, j'étais à 6,96 Ph et le seuil est 7, je voulais savoir si à la deuxième commission médicale le seuil baisse? ou c'est toujours un seuil de 7 Ph? j'espère que vous avez compris ma question, merci d'avance ????????

Mise en ligne le 14/03/2023

Bonjour,

Concernant la conduite automobile, il n'existe dans la loi aucun seuil autorisé s'agissant des stupéfiants. Les tests de dépistage quant à eux sont basés sur des seuils de référence fixés par convention. Au-dessus du seuil, le résultat est dit positif, au-dessous, il est négatif.

Pour ne pas risquer d'être au-dessus du seuil lors de votre prochain test, le plus sûr moyen bien entendu reste de ne pas consommer. Il est impossible de "calculer" des usages permettant de se rapprocher du seuil sans le dépasser si tel est votre questionnement.

Pour compléter notre réponse, vous trouverez ci-dessous un lien vers un tableau de durées de positivité.

Si ces éléments n'étaient pas suffisants ou ne répondaient pas à votre question, n'hésitez pas à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat individuel de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien à vous.

En savoir plus :

- ["Tableau des durées de positivité"](#)